

2018_CT2_288

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'année 2018

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGÉY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger - RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Interventions économiques

■ Séance du 21 juin 2018

05_4_05

■ Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'année 2018

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Composante forte de l'économie locale, vecteur d'attractivité territoriale, l'agriculture, au-delà de son caractère technique, constitue un potentiel exceptionnel d'approvisionnement alimentaire et de rayonnement du territoire. Cependant, le territoire doit faire face à une raréfaction des terres agricoles, une fragilisation de la profession.

La réponse à apporter à ces enjeux stratégiques nécessite une large mobilisation de l'ensemble des partenaires agricoles permettant de porter le programme d'actions concrètes, fixé par la Charte agricole du Pays d'Aix, déclinées en 7 objectifs :

Volet économique :

1. Faire connaître et reconnaître l'agriculture
2. Promouvoir l'agriculture
3. Améliorer la commercialisation des produits

Volet territorial et environnemental :

4. Favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs
5. maintenir, de manière dynamique, les surfaces agricoles à leur niveau actuel
6. Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement

Volet alimentation : en préparation

7. Alimentation, agroalimentaire et nutrition

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône constitue l'un des partenaires de la Charte agricole et son expertise permet de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture du territoire.

Chaque année, elle sollicite l'aide financière de l'institution dans le cadre d'une convention d'objectifs.

Par délibération du 15 mai 2018, le Territoire du Pays d'Aix a approuvé la convention d'objectifs annuelle entre la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et le Pays d'Aix pour l'année 2018. Le montant de cette convention, qui vise à mettre en commun les compétences de chacune au service d'actions agricoles porteuses pour le territoire, s'élève à 92 000 € (budget global de 160 000 €), concernant 3 actions agricoles.

Il est proposé d'approuver un avenant à cette convention d'objectifs annuelle initiale, en y ajoutant 3 actions agricoles supplémentaires pour un montant de 47 236 € (budget global : 59 760 €).

L'avenant à la convention d'objectifs, joint en annexe, détaille les projets et les budgets correspondant pour l'année 2018.

Synthèse des actions et soutien financier correspondant

1. Restauration collective et approvisionnement local

Afin de développer l'approvisionnement local sur le territoire du Pays d'Aix, de poursuivre le diagnostic sur la restauration collective réalisé en 2017 par le Pays d'Aix et de venir en appui aux communes impliquées, il est proposé :

- l'animation et la coordination de 4 à 5 rencontres entre les communes concernées et les plate-formes de producteurs,
- la réalisation d'une note d'information, après les rencontres avec les différentes communes,
- la réalisation de bulletins de liaison afin d'explicitier concrètement le travail et les progrès réalisés et d'entretenir la motivation des acteurs dédiés au projet. Ces supports seront diffusés et mis à disposition des institutions partie prenantes.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de **15 000 €** (budget global de l'opération : 19 000 €).

2. Contribution à la phase technique préparatoire pour la réalisation d'un espace test agricole sur Luynes

Initialement programmé sur le site de Bigaron appartenant à l'État, le projet d'espace test de Luynes s'inscrit désormais sur une autre parcelle appartenant au Pays d'Aix, située non loin du site initial.

Les partenaires du projet ont pour objectif de lancer officiellement les opérations nécessaires à sa création dès septembre 2018.

La Chambre d'agriculture propose de venir en appui au Pays d'Aix grâce à :

- une étude de faisabilité définissant le contenu du cahier des charges à lancer,
- l'aide à la définition du fonctionnement de l'espace test, parallèlement à la partie ingénierie-construction et à la gestion de autorisations d'urbanisme de la ville d'Aix-en-Provence,
- la définition du contenu du programme d'investissement,
- la participation aux échanges des groupes de travail, animation des intervenants,
- participation à l'étude du plan de financement,
- des visites de terrain.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de **10 736 €** (budget global de l'opération : 13 420 €).

3. Diagnostic pour la valorisation de la partie agricole de la propriété communale de Valbrillant à Meyreuil

La chambre d'agriculture a réalisé un diagnostic pour la commune de Meyreuil en 2015 et propose de poursuivre l'étude du vallon de Valbrillant, propriété communale confirmée comme l'un des secteurs agricoles les plus importants de la commune. Il s'agira de :

- diagnostiquer le potentiel de la partie agricole de la propriété,
- déterminer un ou plusieurs projets agricoles à déployer sur le site,
- définir le potentiel agronomique des terres avec préconisation technique, les accès et niveau d'équipement (irrigation, assainissement...),
- étudier les incidences du voisinage sur ces surfaces et définition des conditions d'exploitation,
- assister techniquement les appels à candidature des acteurs agricoles potentiels pour occuper ce terrain (orientations, critères de sélection, analyse des pré-projets, diffusion...),
- participer au comité de sélection...

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de **21 500 €** (budget global de l'opération : 27 340 €).

ACTIONS	
Promouvoir l'agriculture	
Restauration collective : vers un approvisionnement local/ Pays d'Aix	15 000 €
Maintenir de manière dynamique les surfaces agricoles à leur niveau actuel	
Contribution à la phase technique préparatoire pour la réalisation d'un espace test agricole / Luynes	10 736 €
Diagnostic pour la valorisation de la partie agricole de la propriété communale de Valbrillant / Meyreuil	21 500 €
TOTAL prévisionnel	47 236 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2017_CT2_177 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix relative à l'approbation d'une convention d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et agriculture du 6 juin 2018.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de poursuivre les actions engagées avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'avenant à la convention d'objectifs pour l'année 2018.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une aide complémentaire de 47 236 € à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'année 2018 afin de contribuer au financement des 3 actions supplémentaires décrites préalablement.

Article 2 :

Sont approuvés les termes de l'avenant à la convention d'objectifs conclue avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Article 3 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisée à signer l'avenant à la convention d'objectifs initiale, ainsi que tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix à la section fonctionnement sur la ligne 6312/65738.

CONVENTION D'OBJECTIFS 2018 – AVENANT

>Entre :

Le Territoire du Pays d'Aix (ci-après le Pays d'Aix) domicilié 8, place Jeanne d'Arc /CS 40 868 Aix-en-Provence cedex 1, représenté par Roger PELLENC, 1^{er} vice-président délégué au développement économique, emploi, formation et insertion dûment habilité à signer la présente convention par délibération n° du 2018,

Ci-après désigné : « le Pays d'Aix »

>Et

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône (ci-après dénommée CA 13), domiciliée 22, avenue Henri Pontier 13 626 Aix-en-Provence cedex 01, représentée par son Président, Monsieur Claude ROSSIGNOL, d'autre part,

Vu la délibération n°2004_A326 du Conseil communautaire de la CPA, du 17 décembre 2004, portant approbation de la Charte agricole du Pays d'Aix ;

Vu la délibération n° 2015_B631 du Bureau communautaire de la CPA, du 26 novembre 2015, portant approbation d'une convention cadre pluriannuelle 2016-2018 avec la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône ;

Vu la délibération n°2018_CT2_177 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix en date du 15 mai 2018 approuvant la signature de la convention d'objectifs 2018 entre le Pays d'Aix et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Préambule

Le Pays d'Aix et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône se sont engagés depuis plusieurs années, dans le cadre de conventions d'objectifs, à répondre aux enjeux de fragilisation du territoire agricole et à préserver le dynamisme de l'agriculture locale.

Par délibération du 15 mai 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a approuvé la signature de la convention d'objectifs 2018 entre le Pays d'Aix et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône. Cette convention prévoit dans son article 5 le versement d'une subvention d'un montant de 92 000 €.

Par le présent avenant, le Pays d'Aix apporte à la Chambre d'agriculture un soutien complémentaire en attribuant une subvention d'un montant de 47 236 € pour la réalisation de 3 actions supplémentaires.
Cet ajout d'actions fait l'objet du présent avenant.

ARTICLE 1^{er} : objet de l'avenant

Le présent avenant a donc pour objet de modifier :

- >l'article 3 : contenu des objectifs et des actions pour l'année 2018
- >l'article 5 : subvention accordée à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- >l'article 6 : modalités de règlement

ARTICLE 2 : modifications du document contractuel initial

L'article 3 : contenu des objectifs et des actions pour l'année 2018

>Aux 3 actions précédentes, à savoir :

- Halle de producteurs Terres de Provence - 9^e édition/ Plan de Campagne mai-octobre 2018
- 19^e édition du marché des 13 desserts/ Aix-en-Provence du 15 au 23 décembre 2018/
- Organisation d'un site de e-commerce/ Drive fermier/ Aix-en-Provence

>s'ajoutent **les 3 actions supplémentaires suivantes** (jointes en annexe page 4 à 7) :

- Restauration collective : vers un approvisionnement local/ Territoire du Pays d'Aix
- Contribution à la phase technique préparatoire pour la réalisation d'un espace test agricole/ Aix-en-Provence - site de Luynes.
- Diagnostic pour la valorisation de la partie agricole de la propriété communale de Valbrillant/ Meyreuil.

L'article 5 : subvention accordée à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

Sur la base des actions supplémentaires mentionnées dans l'article 2, la participation supplémentaire du Pays d'Aix est évaluée à 47 236 € (quarante sept mille deux cent trente six euros). Ce montant s'ajoute aux 92 000 € (quatre vingt douze mille euros) de la convention d'objectifs initiale.

Dès lors, le montant total de la subvention s'élève à 139 236 € (cent trente neuf mille deux cents trente six euros) pour les 6 actions.

ACTIONS	Montant
<u>Améliorer la commercialisation des produits : développement du marché local</u>	
Développer la vente directe sur le Pays d'Aix : Halle de producteurs « Terres de Provence »	35 000 €
Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix	
Organisation et mise en synergie des événements sur le Pays d'Aix : Organisation et mise en cohérence des événements agricoles existants ou nouveaux : « marché des 13 desserts »	45 000 €
Organisation d'un site e-commerce/drive fermier en Pays d'Aix	12 000
Promouvoir l'agriculture	
Restauration collective : vers un approvisionnement local/ Pays d'Aix	15 000 €
Maintenir de manière dynamique les surfaces agricoles à leur niveau actuel	
Contribution à la phase technique préparatoire pour la réalisation d'un espace test agricole / Luynes	10 736 €
Diagnostic pour la valorisation de la partie agricole de la propriété communale de Valbrillant / Meyreuil	21 500 €
TOTAL	139 236 €

L'article 6 : modalités de règlement

Les budgets indiqués à l'article 2 étant prévisionnels, les montants par action pourront être redéfinis en cours d'année (en fonction du rendu de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et du degré d'objectifs atteint) sans que le montant n'excède 139 236 €.

ARTICLE 3 : autres articles

Le contenu des autres articles de la convention initiale n'est pas modifié.

Fait en 4 exemplaires

A, le

Pour le Territoire du Pays d'Aix,

Pour la Chambre d'Agriculture
des Bouches-du-Rhône

Roger PELLENC

Claude ROSSIGNOL

En vertu de la délibération n° 2018 -
du Conseil de Territoire du 21 juin 2018

3/7 Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180621-2018_CT2_288- DE Date de télétransmission : 02/07/2018 Date de réception préfecture : 02/07/2018
--

ANNEXES : fiches 3 actions avenant

I. Promouvoir l'agriculture : organisation et mise en synergie des événements sur le Pays d'Aix

Restauration collective : vers un approvisionnement local

Territoire du Pays d'Aix

Depuis plus de 13 ans, la Chambre d'agriculture pilote, anime et coordonne des initiatives d'approvisionnement de produits frais et de saison, en Restauration Hors Domicile. Avec 25 partenaires au niveau national, elle a été lauréate du projet Ministériel « REALISAB » dont l'objectif était d'accompagner les démarches développant l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collective, avec notamment la création d'outils de conseils et d'expertises.

L'expérience menée avec la plate-forme logistique « Goûtez au 13 » depuis plus de 10 ans montre tout l'intérêt des collectivités pour ce type de dispositif et mets en lumière les problématiques majeures comme la logistique ou la rédaction des marchés public.

En 2017, le Pays d'Aix a mené un diagnostic de la restauration collective sur son territoire : 4 millions de repas par an, soit 23 700 repas scolaires, sont pris chaque jour sur le territoire. Ce diagnostic a montré la motivation des communes à s'orienter vers ce type d'approvisionnement.

La Chambre d'agriculture est sollicitée pour poursuivre ce travail, le rendre opérationnel et concrétiser la mise en place des préconisations.

Actions proposées par la Chambre d'agriculture :

- 1- Animation et coordination de 4 à 5 rencontres « Action » entre les communes impliquées et les plate-formes de producteurs :
 - Réalisation de fiches identitaires des plate-formes existantes et cuisines mobilisées
 - Programmation de rencontres BE to BE
 - Identification des problématiques rencontrées
 - Mise en place d'un plan d'action pour résoudre les difficultés rencontrées
- 2- Réalisation d'une note d'information après les rencontres. Ces notes retraceront les échanges entre les acteurs et identifieront les avancées sur le sujet.
- 3- Ces retours d'expériences feront l'objet de « bulletins de liaison » pour expliciter concrètement le travail et les progrès réalisés et entretenir la motivation des acteurs et des politiques dans le projet. Ces bulletins seront utilisés à des fins de communication via les supports de promotion mis à disposition par le territoire.

Budget prévisionnel de l'action :

DÉPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT (€)	NATURE	MONTANT (€)	%
Agent CA13	15 000	Pays d'Aix	15 000	79 %
Encadrement technique CA13	4 000	CA13	4 000	21 %
TOTAL	19 000		19 000	

II. Maintenir de manière dynamique les surfaces agricoles à leur niveau actuel

Contribution à la phase technique préparatoire pour la réalisation d'un espace test agricole Aix-en-Provence / Site de Luynes

Description du contexte et du contenu de la phase technique préparatoire

Début 2018 est intervenue la relocalisation du projet d'espace test initialement prévue sur les terrains agricoles appartenant à l'Etat sur le site de Bigaron. Désormais, le projet s'inscrit toujours sur la commune d'Aix-en-Provence, non loin du site initial, mais sur une parcelle appartenant au territoire du Pays d'Aix de la Métropole Aix-Marseille Provence (parcelle HL0060) pour une contenance de plus de 9 ha.

L'ensemble des partenaires du projet -territoire du Pays d'Aix, Département des Bouches-du-Rhône et la Chambre d'Agriculture 13- visent le lancement officiel des opérations nécessaires à la création de l'espace test dès septembre 2018.

>Après définition du contenu du programme, notamment par les apports techniques de la Chambre d'Agriculture, une étude de faisabilité sera conduite afin de définir le contenu du cahier des charges du marché à lancer.

>Sur la base des conclusions de l'étude de faisabilité validée, une délibération autorisera le lancement des opérations, actera le plan de financement correspondant à l'accompagnement assuré par les partenaires (Conseil départemental, Fonds Compensatoire Aix-Luynes 2 via la Chambre d'Agriculture).

>Parallèlement à la partie ingénierie-construction et à la gestion des autorisations d'urbanisme à réaliser auprès des services compétents de la Ville d'Aix, les partenaires travailleront à la définition du fonctionnement de l'espace test.

-Déterminer les différentes collaborations à mettre en œuvre pour assurer le meilleur fonctionnement possible de l'espace.

-Rechercher un fonctionnement intégré, nécessitant un travail en amont de l'entrée en couveuse (partenariat avec les établissements d'enseignement agricole, organisation de la sélection des candidats), et à la sortie de ce dernier pour permettre l'installation proprement dite du porteur de projet et sa consolidation les premières années (foncier, suivi/accompagnement).

Valorisation de la contribution Chambre à la phase technique préparatoire

L'intervention de la Chambre d'Agriculture est susceptible de concerner les domaines aussi variés que :

- la définition du contenu du programme d'investissement,
- la participation aux réunions, rencontres, cadrage avec les services de l'urbanisme pour instruire les autorisations nécessaires
- les visites de terrain organisées par le groupe de travail,
- la mise en relation, animation des intervenants potentiels
- la participation à l'étude du plan de financement du projet
- des contributions, études de points dans ses domaines de compétences.
- Recherche de nouveaux terrains à proximité pour l'ancien exploitant de la parcelle HL0060.

Budget prévisionnel de l'action :

DÉPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT (€)	NATURE	MONTANT (€)	%
Agent CA13	10 736	Pays d'Aix	10 736	80 %
Encadrement technique CA13	2 684	CA13	2 684	20 %
TOTAL	13 420		13 420	

Diagnostic pour la valorisation de la partie agricole de la propriété communale de Valbrillant Meyreuil

Description du contexte, des objectifs et contenu de l'action

La Chambre d'Agriculture a réalisé un diagnostic pour la commune de Meyreuil en 2015. Le vallon de Valbrillant a été confirmé comme un des secteurs agricoles les plus importants de la commune : niveau de potentiel agricole élevé, enjeu en termes de préservation de sa vocation agricole et naturelle, qualité paysagère... Au regard de l'importance des surfaces agricoles « sous-valorisées », ce secteur a été fléché comme lieu d'action prioritaire en terme de développement agricole local et durable. L'objectif est la mise en place d'un projet à vocation de valorisation agricole durable de l'ensemble du Vallon où des surfaces agricoles sous-valorisées importantes sont recensées.

>Diagnostiquer le potentiel de la partie agricole de la propriété communale

Elle s'étend sur une trentaine d'hectares, dont 7.5 hectares de surfaces agricoles. Le diagnostic portera sur cette dernière surface, mais pourra tenir compte du contexte plus général de la propriété, notamment de sa partie plus naturelle et forestière.

>Déterminer un ou plusieurs projet(s) agricole(s) à déployer sur site en fonction :

-des éléments issus de la partie technique du diagnostic, des différentes contraintes juridiques et réglementaires en présence (cadre du legs, orientations et règlement du PLU...), de la sensibilité et des objectifs communaux en terme de projets et de modalités de mise en place du ou des futur(s) acteur(s) agricole(s).

>Éléments travaillés dans le cadre de la partie technique de la mission :

-définition du potentiel agronomique des terres avec préconisations techniques
-définition des accès, de la nature et du niveau d'équipement notamment en termes d'irrigation et d'assainissement/drainage et leurs limites/ cheminements inter parcelles
-approches des incidences et limites constituées par le voisinage et/ou les espaces environnants les surfaces agricoles en termes de productions, de conduite culturale.

>Appel à candidature

-Sur la base de ce travail, la commune pourra décider de lancer des appels à candidature afin de trouver les acteurs agricoles correspondant. Dans cette hypothèse, la Chambre d'Agriculture assurera l'assistance technique de la commune pour le choix du ou des porteur(s) de projet. Cette assistance consistera en la définition du cahier des charges en vue de la mise à disposition des surfaces :

-Reprise du potentiel du site et des équipements présents,
-Orientations de l'exploitation souhaitées par la collectivité,
-Définition des conditions d'exploitation

- Proposition du cahier des charges, support de l'appel à candidature,
- Proposition de critères de sélection,
- Proposition des modalités de sélection (en deux phases : pré-sélection et sélection),
- Proposition de diffusion de l'appel à candidatures.

L'élaboration de l'appel à candidature :

- Rédaction définitive de l'appel à candidature
- accompagnement : porteurs de projet à la rédaction de leur « diagnostic pré-projet (dans le cadre de la pré-sélection), recueil des dossiers complets de candidature, présentation des projets au comité de pré-sélection,
- Analyse des projets économiques (Business plan) fournis par les candidats sélectionnés suite au comité de pré-sélection,
- Participation au comité de sélection final lors duquel les candidats présenteront leur projet économique.

Budget prévisionnel de l'action :

DÉPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT (€)	NATURE	MONTANT (€)	%
Volet 1 : Agent CA13	16 775	Pays d'Aix	21 500	79 %
Volet 2 : Agent CA13	10 065	CA13	5 840	21 %
Analyses de sol	500			
TOTAL	27 340		27 340	

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'année 2018

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **28 JUIN 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_288-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018